

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 12 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	23

**Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SOLLIÈS-PONT.**

**22-05-19/4**

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI  
M. AYCARD  
M. FABRE  
M. GERARDIN  
M. VITRANT  
Mme DRELON  
M. JAULT  
M. CALONGE  
Mme RAVINAL  
M. COIQAULT  
Mme SMADJA  
Mme FOUCOU  
M. LAURERI  
Mme DELGADO  
M. BOUBEKER  
M. DUPONT  
Mme BELTRA  
Mme VINCENTS  
M. BERTI  
Mme GAMBA  
Mme EXCOFFON-JOLLY  
M. CASTEL

Présents : M. GARRON- Président  
Maire de La Farlède – 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire de Belgentier – 2<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Solliès-Toucas – 3<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Solliès-Ville – 4<sup>e</sup> Vice-Président  
Conseiller communautaire – commune de Belgentier  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de La Farlède  
Conseillère communautaire – commune de La Farlède  
Conseillère communautaire – commune de La Farlède  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme FOUASSE à M. GERARDIN  
Mme MARTINEZ à M. JAULT  
M. MATTEODO à M. FABRE  
Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

La commune de Solliès-Pont a sollicité la Communauté de Communes pour obtenir les fonds de concours destinés à la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle et à la mise-à-niveau-et l'extension du dispositif de vidéosurveillance.

Considérant ces éléments, la Communauté de Communes a accepté le principe de versement de fonds de concours.

Le plan de financement est donc le suivant :

AR Prefecture Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle	
Objet	Montant € HT
Coût total de l'opération	1 782 708
participation de la CCVG	216 000
autofinancement communal	509 019
Conseil départemental	180 000
DSIL	558 980
FNADT	68 709
Conseil Régional	250 000

083-248300410-20220519-22\_05\_19\_4-DE  
 Reçu le 25/05/2022  
 Publié le 25/05/2022

Mise à niveau et extension du dispositif de vidéoprotection	
Objet	Montant € HT
Coût total de l'opération	206 227
participation de la CCVG	100 000
autofinancement communal	106 227

Après avoir entendu le rapport du Président,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5214-16-V,

**VU** la demande de la commune de Solliès-Pont reçue le 17 mars 2022,

**VU** l'avis favorable du Bureau de la Communauté de Communes en date du 8 avril 2022,

**CONSIDÉRANT** que ces opérations présentent un lien significatif avec les politiques communautaires ainsi qu'avec l'objectif de solidarité financière et sociale dans le cadre du développement et de l'aménagement du territoire de la communauté,

**CONSIDÉRANT** les crédits inscrits au budget principal 2022 de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau en section d'investissement

**DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :**

pour : 26  
 contre(s) : 0  
 abstention(s) : 1

- **D'ADOPTER** l'exposé qui précède,
- **DE FIXER** le montant du présent fonds de concours pour la commune de Solliès-Pont à :
  - 216 000 € pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle,
  - 100 000 € pour la mise à niveau et l'extension du dispositif de vidéoprotection.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention fixant le principe d'attribution de fonds de concours ainsi qu'il a été exposé et dont le projet est joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa  
 transmission en Préfecture du Var le ...  
 et de sa publication le ...

25 MAI 2022

Docteur André GARRON  
 Président CCVG  
 Maire de Solliès-Pont

